

DANS NOS PISCINES ET NOS CLUBS RODENT PARFOIS LES PREDATEURS

Il n'existe pas d'échelle du bien et du mal en matière de crimes, toutefois les viols d'enfants occupent aux yeux du grand public le haut du palmarès de l'immonde tant ils sont sordides et dévastateurs.

Les piscines et les clubs font malheureusement partie des éco-systèmes dans lesquels les pédophiles se plaisent à rôder à l'affût de proies potentielles.

N'allez pas croire que notre milieu sportif et éducatif vertueux est à l'abri de ces êtres exécrables tant il est vrai qu'ils savent habilement se fondre dans les espaces fréquentés par les enfants.

Ne croyez pas non plus qu'ils ont la tête de l'emploi, qu'ils ont les traits d'un Emile Louis, bien souvent ils se dissolvent parfaitement dans la masse.

On ne peut les essentialiser à leur seul aspect physique.

Marc Dutroux en est un exemple caractéristique.

Ils savent avoir une apparence insoupçonnable, BCBG, polis serviables, affables voir obséquieux.

Gare au loup qui se dissimule sous la blanche peau de bête de l'agneau.

On les retrouve souvent dans les professions de l'éducation, dans les clubs de sport, les clubs culturels, la musique, les colonies de vacances, chez les religieux etc.

Outre Internet et le dark web, là est leur terrain de chasse privilégié.

Vous avez en votre qualité d'éducateurs sportifs un devoir de vigilance et d'alerte en cas de soupçons.

Ces soupçons peuvent porter tant sur un collègue, un bénévole de club, que sur un usager.

Il est impératif de faire partager ces soupçons avec votre hiérarchie et surtout avec le parquet (article 40 du code de procédure pénale).

Sans paranoïa excessive soyez attentif à votre environnement professionnel, au public et aux clubs.

Vous êtes présumés honnêtes et probes par le seul fait que vos conditions d'exercice impliquent un casier judiciaire ne comportant pas de condamnation pour les crimes et délits mentionnés dans l'article L212-9 du code du sport, ce qui vous confère implicitement des obligations particulières de surveillance et d'alerte.

L'enfance dans nos sociétés est sacrée et vous contribuez à l'éducation des enfants dont vous avez la charge, noble tache par excellence.

Alors que fait la société contre ces prédateurs redoutables qui peuvent gâcher la vie entière d'un être humain?

Entre répression et prévention quelles solutions ?

Certes le temps de la détention met à l'abri les potentielles victimes.

Mais qu'en sera-t-il à la sortie ? *quid* d'un suivi médical strict ? Gare à la récidive.

Vaste débat.

Les crimes et délits sexuels dans le sport bénévole ou professionnel sont en augmentation ces dernières années c'est pourquoi le ministère a pris des résolutions drastiques.

Aussi on enregistre de réels progrès, mais c'est encore insuffisant, c'est une cause qui mériterait d'être qualifiée de cause nationale et traitée conjointement par les ministères concernés. (éducation nationale, justice, sport, santé, culture...).

Notons les efforts significatifs du secrétariat aux sports comme la création en 2020 d'une cellule de traitement des signalements qui compte 396 personnes mises en cause pour la seule année 2024.

Mais aussi la création de 56 postes d'agents spécialisés dédiés aux enquêtes et aux contrôles dans les services départementaux « jeunesse et sport » (SDJES).

Sans oublier l'amélioration des procédures administratives de contrôle de l'honorabilité des dirigeants et éducateurs sportifs bénévoles.

L'on relève également l'évolution législative et réglementaire très significative dont la loi Abitbol du 08 mars 2024 qui oblige les dirigeants sportifs à signaler au ministère des sports tout comportement à risque, une obligation d'affichage dans les clubs et établissements sportifs de documents de prévention des violences sexuelles et sexistes (Art. R322-5 CS), un contrôle d'honorabilité obligatoire étendu aux BNSSA, juges et arbitres (Art. L212-9 CS).

C'est une véritable révolution copernicienne et la fin d'un vide administratif.

Et pour finir sur ce point, soulignons les campagnes de prévention des violences sexuelles et sexistes.

Sur le plan pénal, le débat sur l'imprescriptibilité des peines pour les crimes sexuels sur les mineurs est également ouvert.

Une procédure a été initiée récemment par un avocat souhaitant faire reconnaître la qualification de crime contre l'humanité les crimes sexuels sur les enfants, donc de fait ils deviendraient imprescriptibles.

Nous verrons ce qu'il en adviendra.

Mais en droit interne il n'est pas fantaisiste de demander à ce que l'imprescriptibilité soit inscrite dans la loi pénale.

C'est une question de volonté politique.

La détention n'est pas la clef magique ni la solution idoine car le criminel sortira un jour.

Qu'adviendra-t-il alors de lui et de son comportement post incarcération ?

La castration physique qui a été expérimentée dans certains pays n'a pas porté les fruits attendus, elle eut comme effets indésirables de rendre des individus psychotiques et encore plus dangereux.

La castration chimique quand à elle nécessiterait un suivi régulier très difficile et coûteux à mettre en oeuvre.

Lorsque les crimes et délits sont commis, c'est trop tard, c'est le temps d'après, on ne remet pas le dentifrice sorti du tube.

C'est donc en amont, qu'il conviendrait de mettre en place des moyens de prévention pour réduire ce fléau et ses métastases dans la société ?

Je plaide pour une expertise psy avec tests projectifs de la personnalité avant d'obtenir l'autorisation administrative d'exercer avec des enfants, y compris pour les bénévoles.

C'est certes radical, mais rien ne vaut la prévention *ab initio*, une telle mesure serait un bon filtre et porterai à terme ses fruits.

Chers MNS et entraîneurs, n'oubliez pas que vous êtes de véritables sentinelles aux avant-postes dans les piscines municipales et les stades.

On vous confie nos enfants les yeux fermés car vous êtes dignes de notre confiance.

Vous éduquez nos chers chérubins dans les matières émancipatrices que sont l'EPS et le sport, disciplines du corpus Rablaisien et libéral des lumières.

Soyez fiers de votre belle profession, vous en êtes les garants, vous avez notre totale confiance.

Et pour conclure

Les poètes et leurs interprètes savent mieux que quiconque être les témoins de notre société.

L'enfance c'est sacré.

Ainsi l'aigle noir de BARBARA résume parfaitement la violence sexuelle pouvant être faite à une femme :

« ...J'avais froid, il ne me restait rien.
L'oiseau m'avait laissée
Seule avec mon chagrin... »

Sur l'enfant violé, Pierre PERRET mon p'tit loup.

« ...T'en fais, pas mon p'tit loup,
C'est la vie, ne pleure pas.
Oublie-les, les p'tits cons
Qui t'ont fait ça.
T'en fais, pas mon p'tit loup,
C'est la vie, ne pleure pas... »

Votre bien dévoué.